



Canada - China Legislative Association
Association législative Canada - Chine



Canada - Japan Inter-Parliamentary Group
Groupe interparlementaire Canada - Japon

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
sur sa participation à la 32^e assemblée générale de
l'Assemblée interparlementaire de l'ANASE (AIPA)**

**Association législative Canada-Chine et
Groupe interparlementaire Canada-Japon**

**Phnom Penh (Cambodge)
Du 18 au 24 septembre 2011**

Rapport

L'Assemblée interparlementaire de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), l'AIPA, a tenu du 18 au 24 septembre 2011 sa 32^e assemblée générale, à Phnom Penh, au Cambodge. Le Parlement du Canada, qui a statut d'observateur à l'AIPA, a envoyé une délégation mixte composée de membres du Groupe interparlementaire Canada-Japon (GICJ) et de l'Association législative Canada-Chine (ALCC). L'ALCC était représentée par son coprésident, Joseph A. Day, sénateur, et le GICJ, par l'honorable sénatrice Suzanne Fortin-Duplessis. M. Roger Préfontaine agissait à titre de secrétaire de la délégation. SAMDECH AKKA MOHA PONHEA CHAKREI **HENG SAMRIN**, président de l'Assemblée nationale du Royaume du Cambodge, et président de l'AIPA, assumait la présidence de la 32^e assemblée générale de l'AIPA.

Ont participé à la 32^e assemblée générale de l'AIPA les délégations des pays membres : celle du Cambodge, sous la direction de S. E. NGUON NHEL, premier vice-président de l'assemblée nationale; celle du Brunei Darussalam, sous la direction de S. E. PEHIN DATO HAJI ISA BIN PEHIN DATO HAJI IBRAHIM, président du conseil législatif; celle de la République d'Indonésie, sous la direction de S. E. MARZUKI ALIE, président de la chambre des représentants; celle de la République démocratique populaire lao, sous la direction de S. E. PANY YATHOTOU, présidente de l'assemblée nationale; celle de la Malaisie, sous la direction de S. E. Tan Sri PANDIKAR AMIN MULIA, président de la chambre des représentants; celle de la République de l'Union du Myanmar, sous la direction de S. E. KHIN AUNG MYINT, président du Pyidaungsu Hluttaw; celle de la République des Philippines, sous la direction de S. E. FELICIANO BELMONTE, président du parlement; celle de la République de Singapour, sous la direction de S. E. ABDULLAH TARMUGI, président du parlement; celle du Royaume de Thaïlande, sous la direction de S. E. SOMSAK KIATSURANONT, président de l'assemblée nationale, ainsi que celle de la République socialiste du Vietnam, sous la direction de S. E. NGUYEN SINH HUNG, président de l'assemblée nationale.

Étaient également présentes les délégations des pays ayant qualité d'observateurs, à savoir celle de l'Australie, sous la direction de l'honorable MIKE SYMON, député; celle du Canada, sous la direction de l'honorable JOSEPH DAY, sénateur; celle de la République populaire de Chine, sous la direction de l'honorable ZHA PEIXIN, membre du comité permanent du CNP (Congrès national du peuple) et vice-président du comité des affaires étrangères du CNP; celle du Parlement de l'Union européenne, sous la direction de l'honorable WERNER LANGEN, président de la délégation du Parlement européen pour les relations avec l'ANASE, membre du Parlement européen; celle de l'Inde, sous la direction de l'honorable NINONG ERING, membre du Parlement indien; celle du Japon, sous la direction de l'honorable SAITO YOSHITAKA, membre de la chambre des conseillers du Japon; et celle de la Fédération de Russie, sous la direction de l'honorable ISKUZHIN RUDIK, vice-président de la Commission de contrôle des activités du conseil fédératif de la Fédération de Russie, a également participé à l'assemblée générale.

La délégation canadienne était présente à la première séance plénière, pendant laquelle les dirigeants des pays membres et ceux des pays observateurs ont fait des déclarations. C'est l'honorable Joseph A. Day, sénateur et chef de la délégation canadienne, qui a prononcé celle du Canada. Nous en donnons des extraits à l'annexe **A** des présentes.

À cette assemblée, se sont rencontrés séparément les comités chargés des questions suivantes :

1. affaires politiques
2. affaires économiques
3. affaires sociales
4. affaires organisationnelles

Les délégations des pays observateurs ont participé à une réunion de dialogue avec les représentants des pays membres de l'ANASE. La délégation canadienne a rencontré ses homologues des pays de l'AIPA le mercredi 21 septembre 2011. Voici l'ordre du jour de la réunion de dialogue :

1. coopération entre l'ANASE et les pays observateurs
2. gestion intégrée des ressources hydriques aux fins du développement durable de la région
3. nécessité d'un engagement de l'ANASE et de la communauté internationale en matière de gestion des catastrophes et d'interventions d'urgence
4. vers l'élimination totale des mines terrestres et munitions explosives non explosées (UXO) dans l'ANASE

Le dialogue s'est déroulé sous la présidence de l'honorable Ung Huot avec la nomination de l'honorable Chiep Sivorn comme rapporteur. Son compte rendu des principaux points de discussion a été présenté à la deuxième séance plénière et est joint à l'annexe **B** des présentes.

La délégation canadienne a participé à la deuxième séance plénière, qui a eu lieu le dernier jour de la conférence. Pendant cette plénière, les rapports des comités et les comptes rendus des dialogues avec les observateurs ont été présentés et adoptés par la plénière, de même que le communiqué conjoint de la conférence, qui se trouve à l'annexe **C**.

La 33^e assemblée générale de l'Assemblée interparlementaire de l'ANASE (AIPA) se tiendra à Mataram, Lombok, Indonésie du 16 au 22 septembre 2012.

Conclusion

L'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) représente une région dont la croissance économique est l'une des plus rapides au monde. Ensemble, les 10 pays membres de l'ANASE ont une économie globale dont la taille est supérieure d'environ 10 p. 100 à celle du Canada et dépasse légèrement celle du Brésil. De plus, les membres de l'ANASE ont été désignés comme constituant l'un des marchés prioritaires

du Canada. Le partenariat du Canada avec les pays de l'ANASE remonte à 1977 et est axé sur des questions comme les droits de la personne, la santé, la sécurité, le commerce et l'investissement. En juillet 2010, l'adoption d'un nouveau plan d'action quinquennal a beaucoup contribué à approfondir la coopération sur les questions touchant les droits de la personne, la lutte contre le terrorisme et la gestion des opérations en cas de catastrophes. Le statut d'observateur du Canada à des conférences de ce type offre aux parlementaires canadiens une excellente occasion de s'informer des grands enjeux qui touchent les pays de l'ANASE et de continuer d'appuyer ceux-ci tout en témoignant de l'engagement du Canada au développement et à la prospérité dans cette région extrêmement importante.

Respectueusement soumis,

L'honorable Joseph A. Day, sénateur
Vice-président, Association législative
Canada-Chine

Mike Wallace, député
Coprésident, Groupe interparlementaire
Canada-Japon

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association législative Canada-Chine et le Groupe interparlementaire Canada-Japon
ACTIVITÉ	Participation à la 32e assemblée générale de l'Assemblée interparlementaire de l'ANASE (AIPA)
DESTINATION	Phnom Penh (Cambodge)
DATES	18-24 septembre 2011
DÉLÉGATION	
SÉNAT	L'hon. Joseph A. Day L'hon. Suzanne Fortin-Duplessis
CHAMBRE DES COMMUNES	
PERSONNEL	M. Roger Préfontaine
TRANSPORT	18 755,83\$
HÉBERGEMENT	651,16 \$
HOSPITALITÉ	
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	1 353,73\$
CADEAUX OFFICIELS	614,01\$
DIVERS / FRAIS D'INSCRIPTION	1 143,41\$
TOTAL	22 518,14\$

Annexe A

LA COOPÉRATION PARLEMENTAIRE ENTRE LES PAYS MEMBRES ET OBSERVATEURS DE L'ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DE L'ANASE

Le Canada accorde une grande importance à la coopération parlementaire dans ses relations internationales. Nous avons un système bien établi d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires, et nous attachons beaucoup de prix à notre participation en tant qu'observateur à l'Assemblée interparlementaire de l'ANASE.

Nous avons certes le statut de pays observateur à l'Assemblée interparlementaire de l'ANASE, mais la valeur de notre participation à cette tribune n'est en rien diminuée par ce rôle. En effet, à titre d'observateur, le Canada acquiert des connaissances inestimables sur la région et, en échange, il partage ses expériences sur des questions d'intérêt commun.

Mes collègues et moi avons hâte de rencontrer nos homologues parlementaires de l'Asie du Sud-Est. Ces assemblées annuelles constituent pour nous une occasion unique de suivre l'actualité dans la région et de maintenir des contacts personnels avec nos collègues parlementaires là-bas. Les relations que nous pouvons tisser avec ces personnes sont essentielles au maintien de saines relations entre nos pays.

Les parlementaires jouent un rôle capital en favorisant la coopération entre nos pays. Les rencontres avec nos homologues d'autres pays font partie du travail des parlementaires canadiens et leur permettent de comprendre les enjeux et d'influer sur la politique gouvernementale. Elles nous aident à jouer un rôle essentiel qui sert de complément aux initiatives diplomatiques du gouvernement et renforcent nos liens avec la région.

La région de l'Asie du Sud-Est est de plus en plus importante pour le Canada. En plus d'être une source croissante d'immigrants au Canada, elle est en train de devenir un partenaire commercial de premier plan.

Cette augmentation des échanges de ressources humaines, de biens et de services entre le Canada et les pays de l'Asie du Sud-Est s'est traduite par une coopération accrue dans un large éventail de secteurs.

Nous continuons de collaborer dans des secteurs d'intérêt commun, dont ceux qui ont fait l'objet de séances de discussion à cette assemblée.

En notre qualité de parlementaires, nous continuons de jouer un rôle capital dans l'avancement de ces intérêts communs sur les tribunes tant nationales qu'internationales. Par des tribunes parlementaires comme celle-ci, nous acquérons des connaissances de première main sur les défis que doivent relever nos pays respectifs dans ce domaine et, en tant que parlementaires qui sont directement liés aux

personnes touchées par ces défis (nos électeurs), nous sommes particulièrement bien placés pour proposer des solutions.

J'ai été très heureux d'avoir l'occasion de participer à ce forum et mes collègues et moi avons hâte aux prochaines occasions de collaboration.

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA RÉGION

De façon générale, le développement durable consiste en un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations à venir de remplir leurs propres besoins. Dans le contexte actuel, cela peut être décrit comme le fait de répondre aux besoins en eau d'aujourd'hui sans endommager les voies d'eau partagées au point où les générations à venir ne pourront remplir leurs besoins.

Les peuples de l'Asie du Sud-Est ont besoin de leurs voies d'eau partagées pour s'approvisionner en eau douce, en poisson (leur principale source de protéines), en transport, en sols fertiles et en récréation.

Le fleuve Mékong, qui s'étend sur environ 4 350 km, constitue l'une des principales voies d'eau de la région. Il prend sa source au Tibet et traverse la Chine, le Myanmar (Birmanie), le Laos, la Thaïlande et le Cambodge avant de se jeter dans le delta du Mékong au Vietnam.

Le Mékong est l'un des cours d'eau les plus productifs du monde. Près de 100 groupes ethniques différents vivent dans la région du Mékong, soixante millions d'habitants du bas-Mékong étant tributaires du fleuve et de ses ressources naturelles pour leur survie. Le Mékong est l'habitat de nombreuses espèces, dont des éléphants asiatiques et l'arcelle de l'Irraouadi, qui sont en voie d'extinction.

Le réseau hydrographique du Mékong est menacé par un grand nombre de projets de construction de barrages hydroélectriques sur le fleuve et ses affluents, projets qui auront des répercussions sur les habitants et les écosystèmes en aval.

La Chine possède huit barrages existants et projetés sur le haut-Mékong et a précisé qu'elle en construira d'autres.

Le Laos projette de construire plus de 30 barrages sur les affluents du Mékong et envisage d'en construire quatre autres sur le Mékong.

Le Vietnam et le Cambodge construisent ou projettent de construire d'autres barrages sur le fleuve et ses affluents.

En outre, le Myanmar planifie la construction de divers barrages sur d'autres cours d'eau de la région, dont la rivière Salween, le dernier grand cours d'eau de la région sur lequel il n'y a pas de barrages.

Les changements climatiques touchent aussi les cours d'eau de la région. La chaleur extrême cause des sécheresses et la baisse du niveau de l'eau.

L'un des objectifs de développement du Millénaire des Nations Unies consiste à assurer la durabilité environnementale. L'Agence canadienne de développement international (ACDI) travaille avec l'OCDE et d'autres partenaires internationaux pour « les aider à tenir compte de l'environnement lorsqu'ils planifient leurs activités de développement et prennent des décisions, entre autres à l'aide d'outils comme les évaluations environnementales stratégiques¹ ».

Le Canada soutient aussi le Global Environmental Monitoring System (GEMS) Water Programme des Nations Unies, qui « est un programme multidisciplinaire dans les sciences de l'eau qui se concentre sur la qualité de l'eau douce dans le monde. Ses principales activités sont la surveillance, l'évaluation et le renforcement des capacités. Il est mis en œuvre par plusieurs organismes des Nations Unies actifs dans le secteur de l'eau ainsi que par un certain nombre d'organisations réparties à travers le monde² ».

GESTION DE CATASTROPHES ET INTERVENTIONS EN CAS D'URGENCE

Le Canada maintient son engagement ferme de soutenir les efforts internationaux pour améliorer les politiques et usages dans le domaine de la gestion des situations d'urgence et de la réduction des risques de catastrophes.

Le Canada travaille avec les pays exposés aux catastrophes et les pays touchés, les Nations Unies, la Fédération internationale de la Croix-Rouge/du Croissant-Rouge et d'autres partenaires non gouvernementaux pour fournir des secours d'urgence et des services de protection civile.

Le Canada a accordé de l'aide humanitaire à divers pays touchés par de récentes catastrophes naturelles, dont des pays membres de l'ANASE; mentionnons, notamment, le typhon Ketsana, qui a causé des dommages dans toute l'Asie du Sud-Est en octobre 2009, le cyclone tropical Nargis, qui a frappé le Myanmar le 2 mai 2008 et le tsunami de l'océan Indien du 26 décembre 2004.

Affaires étrangères et Commerce international Canada s'est chargé de la coordination de la réaction du gouvernement du Canada aux catastrophes et aux situations d'urgence à l'étranger, comme venir en aide aux Canadiens en détresse dans un pays touché; veiller à ce que l'aide canadienne ne fasse pas double emploi avec les efforts internationaux et faciliter la conception de politiques relatives à la réduction du risque de catastrophes dans les pays vulnérables aux catastrophes naturelles. L'Agence canadienne de développement international peut aussi coordonner l'aide financière, alors que l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe se charge de l'aide médicale de base et de l'approvisionnement en eau potable dans les situations d'urgence.

En janvier 2005, le Canada et 167 autres pays se sont réunis pour tenir la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes au Japon et ont adopté le Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 (PAH), un plan de dix ans visant à réduire substantiellement

¹ Site Web de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/fra/JUD-13181149-HGX>

² Site Web de GEMS/Eau, <http://www.gemswater.org/index-f.html>.

les effets néfastes des catastrophes d'ici 2015, tant sur le plan des pertes de vie que des pertes sociales, économiques et environnementales.

Le PAH oblige les États à, notamment, ériger la réduction des risques de catastrophes en priorité, à identifier les risques et à passer à l'action; à se préparer et à se tenir prêt à agir; à renforcer la préparation aux catastrophes.

La Stratégie internationale de prévention des catastrophes invite les pays à se doter de plateformes nationales pour coordonner la mise en œuvre du PAH, plateformes qui serviront de principaux mécanismes de coordination pour la réduction des catastrophes et la conception de politiques et de programmes. Le Canada s'est doté d'une telle plateforme nationale, contrairement à la plupart des pays de l'ANASE.

Le Global Assessment Report on Disaster Risk Reduction de juillet 2011³ fait état de ce que même si un grand nombre de pays ont renforcé leur capacité de prévention des risques de décès liés à des catastrophes causées par la météo, une bonne partie d'entre eux éprouvent toujours de la difficulté à prévenir les risques économiques comme la mesure dans laquelle les populations et les ménages à faible revenu peuvent être sérieusement touchés. Il est souligné dans ce rapport que nombre de régions des pays de l'ANASE courent un risque élevé de décès causés par des cyclones, des inondations et des glissements de terrain.

Plusieurs résolutions de l'ANASE portant sur la gestion des catastrophes et l'intervention d'urgence ont été adoptées afin de renforcer la coopération régionale entre États membres, notamment par la création d'un Co-ordinating Centre for Humanitarian Assistance on Disaster Management (le AHA Centre).

VERS UNE ANASE LIBRE DE MINES TERRESTRES ET D'ENGINS EXPLOSÉS

Les mines terrestres sont des engins explosifs qui sont cachés dans le sol et qui ont initialement été conçus pour arrêter les chars d'assaut durant une bataille. Cependant, un deuxième type de mines terrestres a été conçu comme engin antipersonnel. Essentiellement, ces engins explosent dès qu'une pression s'exerce sur eux.

Le terme UXO s'entend d'une « munition explosive non explosée », c'est-à-dire un engin (une bombe par exemple) qui n'a pas explosé après avoir été amorcé. Les armes à sous-munitions sont un genre d'UXO qui pose un problème particulier. Les armes à sous-munitions sont des cartouches qui peuvent être tirées en l'air ou à partir du sol et qui s'ouvrent dans les airs pour libérer des sous-munitions explosives qui se dispersent sur un large secteur. Il arrive souvent que les sous-munitions n'explosent pas à l'impact.

Les mines terrestres et les armes à sous-munitions restent explosives longtemps après la fin du conflit, menaçant ainsi de tuer des civils et des militaires sans distinction.

De nombreux pays ont accepté d'interdire l'utilisation de mines antipersonnel et les armes à sous-munitions en ratifiant la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du

³ Voir <http://www.unisdr.org/we/inform/publications/19846> [disponible en anglais seulement].

stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (1997, en vigueur en 1999) (le traité d'interdiction des mines) et la Convention sur les armes à sous-munitions (2008, en vigueur en 2010). Des négociations sont en cours sur la création d'un sixième protocole de la Convention sur certaines armes classiques, qui interdirait et réglementerait l'utilisation de sous-munitions.

Le « processus d'Ottawa » vers la conclusion d'un traité interdisant les mines antipersonnel a commencé dans la capitale du Canada en 1996. Le Canada a joué un rôle clé dans le processus de négociation du traité, qui s'est terminé par la signature du traité à Ottawa en 1997. Au sein de l'ANASE, le Myanmar, le Laos et Singapour, ainsi que la Chine, l'Inde, la Corée du Nord et la Corée du Sud, la Russie et les États-Unis n'ont pas ratifié le traité. (Le Canada a signé, mais non ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions.)

L'Asie du Sud-Est compte parmi les régions les plus minées du monde. Nombre de mines terrestres et d'UXO en Asie du Sud-Est datent de la période de la guerre du Vietnam ou, au Cambodge, du conflit entre les Khmers rouges et les forces vietnamiennes (du milieu des années 1970 au début des années 1990).

Au Myanmar et dans les Philippines, les mines terrestres continuent à être utilisées et les UXO le sont aussi dans le contexte de conflits armés qui se poursuivent avec des groupes armés non rattachés à un État. Les Philippines soutiennent qu'elles n'utilisent pas de mines antipersonnel, mais les groupes armés non rattachés à un État continuent de le faire. Le Myanmar est l'un des seuls États à reconnaître qu'il continue d'utiliser des mines antipersonnel.

Les mines terrestres et les UXO continuent d'avoir des effets dévastateurs au sein de la population civile de la région, tuant et estropiant un grand nombre d'habitants tous les ans. De plus, elles rendent inutilisables de grandes superficies de terre agricole, rendent inexploitable les ressources forestières et empêchent la construction de routes. Le déminage doit être une priorité pour que les programmes de développement puissent être efficaces. Or, les activités de déminage coûtent très cher et requièrent des compétences techniques que n'ont pas certains pays de la région. La coopération régionale et internationale est nécessaire pour que le travail de déminage soit couronné de succès.

Les États ne peuvent faire l'enlèvement des mines antipersonnel et des UXO tout seuls : les parlementaires, les groupes de la société civile et les organisations internationales ont un important rôle à jouer pour soutenir ce travail.

⁴ Le Myanmar, le Laos et Singapour (ainsi que la Chine, l'Inde, la Corée du Nord et la Corée du Sud, la Russie et les États-Unis) n'ont pas encore ratifié le Traité d'interdiction des mines.

⁵ En Asie du Sud-Est, seuls le Laos, les Philippines et l'Indonésie sont parties à la Convention sur les armes à sous-munitions. Le Canada, la Chine, l'Inde, la Corée du Nord et la Corée du Sud, la Russie et les États-Unis n'y sont pas parties non plus.



ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DE L'ANASE
32^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 18 AU 24 SEPTEMBRE 2011 PHNOM PENH (CAMBODGE)

RAPPORT SUR LE DIALOGUE AVEC LE CANADA

Le président, l'honorable Ung Huot, a au départ assumé la présidence du Dialogue avec le Canada, de 14 h à 15 h 45 à la salle de bal 2, niveau du Hall d'entrée de l'hôtel Inter-continental, à Phnom Penh, Royaume du Cambodge, le 21 septembre 2011, par la nomination de l'honorable Chiep Sivorn comme rapporteur.

Les délégués suivants étaient présents :

DÉLÉGUÉS DES OBERVATEURS

Canada

1. L'honorable Joseph Day
2. L'honorable Suzanne Fortin-Duplessis
3. M. Roger Préfontaine

DÉLÉGUÉS DES PAYS MEMBRES DE L'AIPA

Brunei Darussalam

1. L'honorable Datin Paduka Hajah Salbiah Haji Sulaiman
2. L'honorable Haji Zulkipli Haji Abd Hamid
3. L'honorable Haji Jumat Akim

Cambodge

1. L'honorable Nim Chantara
2. L'honorable Chea Kim

Indonésie

1. L'honorable Basuki Tjahya Purnama
2. L'honorable Wardatul Asriah
3. Mme Tri Hanarita

RDPL

1. L'honorable Kysinh SINPHANNAM
2. L'honorable Koukeo HAMOUNTRY
3. M. Phetla THANTHAVONGSA

Malaisie

1. L'honorable PUAD ZARKASHI

Myanmar

1. L'honorable MAHN MAUNG MAUNG NYAN
2. L'honorable KHUANG LING
3. M. KYAW MIN HTIN

Philippines

1. L'honorable Catalina Leonen-Pizarro, du Congrès
2. L'honorable Susan A. Yap, du Congrès

Singapour

1. L'honorable Ellen Lee

Thaïlande

1. L'honorable Charoen Kanthawongs

Vietnam

2. L'honorable Truong Trong Nghia

THÈMES DE DISCUSSION :

Voici les thèmes abordés au cours de la réunion :

1. Coopération entre l'ANASE et les pays observateurs
2. Gestion intégrée des ressources hydriques aux fins du développement durable dans la région
3. Nécessité d'un engagement de l'ANASE et de la collectivité internationale en matière de gestion des catastrophes et d'interventions d'urgence
4. Vers l'élimination totale des mines terrestres et munitions explosives non explosées (UXO) dans l'ANASE

OBSERVATIONS :

Observations et questions des délégations membres de l'AIPA et réponses du Canada :

Brunei Darussalam : Le Brunei s'intéresse au troisième thème (gestion des catastrophes). Il demande si le Canada offre un renforcement des capacités aux agents qui travaillent dans les domaines de la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence.

Indonésie : L'Indonésie présente ses délégués. Nous entretenons une collaboration dans de nombreux domaines. L'Indonésie demande ce que le Parlement du Canada fera durant la récession économique? Pendant la récession économique, la collaboration entre l'ANASE et le Canada sera-t-elle renforcée?

RDPL : Le Laos remercie la présidence et présente ses délégués. Il récapitule l'historique de la collaboration entre l'ANASE et le Canada et entre le Laos et le Canada. Le Laos remercie le Canada de son soutien à la communauté de l'ANASE. Le Canada est un partenaire constructif en matière de promotion de la paix, de la sécurité et du développement durable dans la région. Le partenariat ANASE-Canada est un outil majeur et efficace dans le développement économique et commercial de la région.

Malaisie : La Malaisie remercie la présidence. Elle attache une grande importance à la collaboration avec le Canada. Le Canada est le principal partenaire commercial des pays de l'ANASE. La Malaisie souhaiterait une plus grande collaboration. Le Canada a beaucoup à offrir. Sur le plan de l'éducation, le Canada est l'une des destinations des étudiants malais qui veulent poursuivre des études supérieures. La Malaisie souhaite que les universités et collèges canadiens créent des succursales ici, à l'avantage des étudiants malais.

Myanmar : Le Myanmar présente ses délégués. Le Myanmar est désormais membre de plein droit de l'AIPA. Le Myanmar est très intéressé par la collaboration entre l'ANASE et le Canada. Il a un grand besoin d'apprendre de ses voisins, de ses frères et sœurs. Le pays est plutôt à l'arrière sur le plan mondial et veut donc obtenir de l'aide en matière de perfectionnement des ressources humaines. Il veut former ses citoyens. Le Myanmar invite les participants à visiter le pays et à voir la situation par eux-mêmes.

Philippines : La République des Philippines présente ses déléguées. Le pays entretient avec le Canada des relations d'amitié depuis 61 ans dans les domaines du commerce, du tourisme et de l'investissement. C'est l'une des principales sources d'immigration au Canada. L'une des préoccupations du pays touche ses ressortissants qui travaillent au Canada. Le pays s'inquiète du statut de ses immigrants au Canada. Il souhaite que la délégation canadienne apporte son concours à cet égard. Dans les relations commerciales, le pays souhaite que le Canada explore d'autres possibilités, par exemple la transformation des aliments.

Singapour : Singapour présente sa déléguée. Singapour entretient avec le Canada des relations amicales. Les deux pays collaborent dans nombre de domaines. Les relations

commerciales bilatérales de Singapour avec le Canada sont raisonnables. Singapour accueille des entreprises canadiennes dans les services financiers et d'assurances et le secteur des TIC.

En ce qui a trait à la gestion des catastrophes et aux interventions d'urgence, Singapour a d'excellents mécanismes en place. Elle a déployé son personnel dans de nombreux pays du monde.

Thaïlande : La Thaïlande apprécie les relations solides qu'elle entretient avec le Canada depuis des décennies.

Elle fait aussi remarquer que, pour renforcer les liens bilatéraux avec le Canada, il faut favoriser une intensification du commerce et de l'investissement entre les deux pays. En ce qui a trait à la situation du fleuve Mékong, l'échange d'information, y compris en ce qui a trait aux pratiques exemplaires du Canada, devrait profiter à la Thaïlande et aux autres pays qui bordent le Mékong et qui cherchent des moyens appropriés de régler le problème.

Vietnam : Le Vietnam présente ses délégués. Les trois thèmes, à savoir gestion de l'eau, gestion des catastrophes et mines terrestres sont des préoccupations à long terme pour le Vietnam. Il faut travailler à maintenir les ressources en eau. Le Mékong est important pour le Vietnam et d'autres pays de la région. Le Vietnam, à lui seul, ne peut régler le problème; il faut donc travailler de concert avec les pays de région.

Gestion des catastrophes : le Vietnam est un pays en développement et n'a pas la technologie; il a donc besoin d'un soutien financier et technologique. Il faut augmenter la collaboration. Les mines terrestres et les UXO font également partie des préoccupations du pays.

Cambodge : Le Cambodge présente ses délégués. La gestion des ressources en eau est devenue un aspect très important de la collaboration, particulièrement dans la grande sous-région du Mékong. Le Cambodge étant un pays situé en aval, il s'inquiète vivement des aménagements dans le réseau du Mékong. Le pays souhaite une plus forte collaboration sous forme d'échanges d'information, de renforcement des capacités, de coopération et d'évaluation techniques et de renforcement des institutions.

Gestion des catastrophes et interventions d'urgence : les principales catastrophes naturelles au Cambodge sont les inondations et la sécheresse. De plus, les orages et la foudre tuent chaque année de nombreux Cambodgiens. Le pays a besoin d'un plus grand soutien financier et technique de la part de ses partenaires du développement.

Canada : Le Canada remercie tous les pays qui entretiennent de bonnes relations avec lui. La délégation canadienne est disposée à inviter les entreprises du pays à fonctionner correctement dans les pays de l'ANASE, tout comme elles agissent au Canada. Au Canada et aux É.-U., le rôle du gouvernement est de créer le contexte permettant aux entreprises de fonctionner. Ce sont des économies de marché.

Pour attirer davantage d'investissements, les pays de l'ANASE doivent veiller à ce que soient en place des règles protégeant l'investissement afin que les entreprises canadiennes puissent s'y installer. Une chose est sûre : les pays de l'ANASE peuvent faire confiance aux entreprises canadiennes : elles sont équitables.

Le Canada a des programmes d'échanges avec de nombreux pays. Le renforcement des capacités est un domaine où le Canada œuvre depuis longtemps. Au Cambodge, le Canada a formé du personnel travaillant à titre de soutien du parlement.

CONCLUSION

À défaut d'autres observations des délégués, la présidence déclare la séance de dialogue levée à 15 h 45.

Le rapport sur le Dialogue avec le Canada a été présenté à l'approbation de la 32^e Assemblée générale.

L'honorable Ung Huot
PRÉSIDENT

L'honorable Chiep Sivorn
RAPPORTEUR





ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE DE L'ANASE (AIPA)

32^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PALAIS DE LA PAIX, PHNOM PENH, ROYAUME DU CAMBODGE

DU 18 AU 24 SEPTEMBRE 2011

Doc 32 GA/201 1/JC

COMMUNIQUÉ CONJOINT

INTRODUCTION

1) En vertu de la décision de la 31^e assemblée générale de l'Assemblée interparlementaire de l'ANASE (AIPA) tenue à Hanoï, au Vietnam, du 19 au 25 septembre 2010, et conformément aux statuts de l'AIPA, la 32^e assemblée générale a eu lieu à Phnom Penh, au Cambodge, du 18 au 24 septembre 2011, sous le thème du rôle de l'AIPA pour construire une collectivité prospère dans l'ANASE.

2) SAMDECH AKKA MOHA PONHEA CHAKREI **HENG SAMRIN**, Président de l'Assemblée nationale du Royaume du Cambodge et président de l'AIPA, assumait la présidence de la 32^e assemblée générale de l'AIPA.

DISCOURS DE BIENVENUE

3) Dans son discours de bienvenue, le président du Sénat du Royaume du Cambodge, SAMDECH AKKA MOHA THAMMA PHOTHISAL CHEA SIM, a adressé des félicitations à l'AIPA à l'égard des progrès accomplis et des développements intervenus. Il a dit attendre de l'assemblée générale qu'elle donne lieu à des mesures pertinentes et opportunes pour faire face aux enjeux d'intérêt commun afin que les nations de l'ANASE puissent vivre en paix, dans l'harmonie et la prospérité. Il a souligné les efforts visant à réduire les écarts de développement dans la région et préconisé une coordination et une collaboration accrues entre l'AIPA et l'ANASE de façon à réaliser le plein potentiel de la région.

Il a dit souhaiter que la 32^e assemblée générale de l'AIPA débouche sur des stratégies efficaces axées sur des cadres de coopération, l'échange d'information, l'application des mécanismes existants, la mise en œuvre des instruments juridiques et la ratification des accords, conventions et autres politiques afin de prévenir et de réduire les tensions

dans la région, y compris les problèmes actuels comme le terrorisme, la criminalité transnationale, la traite de personnes et le trafic de drogue. Il a également lancé un appel au respect et à la protection des droits et de la dignité des travailleurs migrants.

Il a en outre demandé que l'assemblée générale se concentre sur l'harmonie, la confiance mutuelle et les efforts conjoints afin de régler les litiges par des moyens pacifiques fondés sur le droit international, la charte de l'ONU et la charte de l'ANASE, afin d'édifier une communauté de l'ANASE dans un environnement de paix et de prospérité durables.

4) Dans son discours de bienvenue, le premier ministre du Royaume du Cambodge, **SAMDECH AKKA MOHA SENA PADEI TECHO HUN SEN**, a souhaité la bienvenue aux honorables et distingués invités. Il s'est réjoui du succès obtenu par l'ANASE depuis 44 ans et a souligné le rôle important de l'AIPA dans l'édification d'une communauté de l'ANASE. L'ANASE est en bonne voie d'édifier sa propre communauté. Avec l'appui des partenaires du dialogue, l'ANASE a obtenu de nombreux résultats dans divers domaines, notamment la sécurité politique, le développement et l'intégration économiques et le développement socioculturel.

Il a souligné un certain nombre de réalisations de l'ANASE, notamment la mise en application de la charte de l'ANASE et de la feuille de route pour la Communauté de l'ANASE 2015 et dégagé quelques défis d'importance que l'ANASE doit relever pour créer cette Communauté de l'ANASE et la relier à la collectivité mondiale. Il s'est dit optimiste, car non seulement l'ANASE est parvenue à progresser dans l'édification de sa communauté, mais elle a également pu se transformer pour devenir une véritable institution fondée sur des règles.

Il a dit souhaiter que l'ANASE joue un rôle plus important pour faire face aux enjeux mondiaux comme la crise économique globale, le changement climatique, la gestion des catastrophes naturelles, la prévention des maladies contagieuses et la lutte contre la criminalité transfrontalière, le terrorisme, entre autres.

Il a souligné les efforts et le rôle considérables de l'AIPA, qui a constamment accordé son appui à ses activités et à sa mission de façon à permettre à l'ANASE de surmonter tous les défis pour édifier la Communauté de l'ANASE d'ici 2015. Il a souligné le rôle des parlements des États membres de l'ANASE sans la lutte contre la crise financière asiatique en 1997 et la crise économique mondiale en 2008-2009. L'ANASE a vraiment besoin du soutien constant des parlements membres de l'ANASE afin d'édifier une véritable Communauté de l'ANASE.

En réponse à la crise économique mondiale, le Cambodge a offert un soutien immédiat aux mesures de stimulation grâce auxquelles l'économie de l'ANASE a pu non seulement se rétablir rapidement, mais atteindre également un niveau élevé de croissance. L'économie cambodgienne, après avoir chuté à une croissance voisine de zéro en 2009, a amorcé sa reprise et atteint 6 p. 100 de croissance en 2010 et environ 7 p. 100 en 2011, d'après des prévisions prudentes. Cette relance aidera le Cambodge à réduire les taux de pauvreté d'environ 1 p. 100 par an.

Il a dit attendre de la 32^e assemblée générale de l'AIPA qu'elle débouche sur une plus grande contribution en matière de promotion de l'intégration de l'ANASE, particulièrement en ce qui a trait à la réduction des écarts de développement au sein de l'ANASE. Il a préconisé instamment un effort collectif afin de réduire les écarts au niveau du développement, car cela est nécessaire et indispensable pour soutenir la concurrence et assurer la protection du rôle central de l'ANASE concernant l'édification, d'ici 2015, de la Communauté de l'ANASE.

ALLOCUTION D'OUVERTURE

5) Le président de l'AIPA et président de l'Assemblée nationale du Royaume du Cambodge, **SAMDECH AKKA MOHA PONHEA CHAKREI HENG SAMRIN**, a inauguré la 32^e assemblée générale le 20 septembre 2011. Il a souligné l'importance de la 32^e assemblée générale dans le cadre du rôle de l'AIPA dans l'édification d'une Communauté de l'ANASE prospère.

Le Président a invité les pays membres de l'AIPA et les partenaires du dialogue à faire connaître franchement leurs points de vue et leurs préoccupations afin de travailler de concert pour veiller à l'harmonisation et à la consolidation de la coopération dans la région et apporter une contribution efficace à l'édification d'une Communauté de l'ANASE pacifique et prospère.

Il a proposé la création d'un comité de surveillance dynamique composé de membres de l'AIPA et de l'ANASE et la nomination d'un groupe de base de parlementaires de l'AIPA agissant à titre de groupe de réflexion que pourraient consulter à l'occasion l'ANASE et l'AIPA pour la mise en œuvre des résolutions adoptées par l'AIPA.

Sous son leadership, le Président s'est acquitté de sa tâche de consolider et de renforcer la collaboration, la compréhension et la confiance entre les organes législatifs des membres de l'ANASE. Il a rappelé qu'au vu des récents faits géopolitiques dans la région et dans le monde, l'ANASE a besoin de relever sa capacité de façon à garantir davantage la paix, la sécurité et la stabilité dans la région par des initiatives efficaces de gestion et de règlement des conflits.

Il a pressé les parlements membres de l'AIPA d'entamer des discussions et de parvenir à une solution commune à l'égard des enjeux régionaux émergents d'après les obligations juridiques et les devoirs moraux de tous les députés. L'AIPA a pour mandat et devoir d'agir afin de susciter des changements durables dans la vie des gens.

Pour conclure, il a déclaré que la 32^e assemblée générale de l'AIPA reflétait l'engagement à renforcer la solidarité et les interventions coopératives dans le but d'établir la paix, la stabilité et la prospérité dans la région. Il a dit espérer que l'AIPA jouera un rôle plus constructif pour ce qui est de promouvoir des mécanismes coopératifs axés sur le développement et la prospérité future de l'ANASE.

DÉLÉGATIONS

6) La délégation du **Brunei Darussalam**, dirigée par l'honorable PEHIN DATO HAJI ISA BIN PEHIN DATO HAJI IBRAHIM, président du conseil législatif du Brunei;

celle du **Royaume du Cambodge**, dirigée par S. E. Nguon Nhel, premier vice-président de l'assemblée nationale; celle de la **République d'Indonésie**, dirigée par S. E. MARZUKI ALIE, président de la chambre des représentants d'Indonésie; celle de la **République démocratique populaire lao**, dirigée par S. E. PANY YATHOTOU, président de l'assemblée nationale lao; celle de la **Malaisie**, dirigée par S. E. TAN SRI PANDIKAR AMIN MULIA, président de la chambre des représentants de la Malaisie; celle de la **République de l'Union du Myanmar**, dirigée par l'honorable KHIN AUNG MYINT, président de la Pyidaungsu Hluttaw du Myanmar; celle de la **République des Philippines**, dirigée par S. E. FELICIANO BELMONTE, président du Parlement; celle de la **République de Singapour**, dirigée par S. E. ABDULLAH TARMUGI, président du Parlement; celle du **Royaume de Thaïlande**, dirigée par S. E. SOMSAK KIATSURANONT, président de l'assemblée nationale et celle de la **République socialiste du Vietnam**, dirigée par S. E. NGUYEN SINH HUNG, président de l'assemblée nationale.

7) Étaient également présentes des délégations d'observateurs spéciaux : celle de l'**Australie**, dirigée par l'honorable Mike Symon, celle du **Canada**, dirigée par l'honorable sénateur Joseph Day, celle de la **République populaire de Chine**, dirigée par l'honorable Zha Peixin, membre du Comité permanent du PNC et vice-président du comité des affaires étrangères du PNC, celle du **Parlement européen**, dirigée par l'honorable Werner Langen, président, délégation du Parlement européen pour les relations avec l'ANASE, député au Parlement européen, celle de l'**Inde**, dirigée par l'honorable Ninong Ering, membre du Parlement indien, celle du **Japon**, dirigée par l'honorable Yoshitaka Saito, membre de la Chambre des conseillers, ainsi que de la **Fédération de Russie**, dirigée par S. E. Rudik Iskuzhin, sous-président du comité de la réglementation des activités du conseil de la fédération de l'assemblée fédérale.

VICE-PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

8) L'assemblée générale a élu les vice-présidents suivants : **Brunei Darussalam**, l'honorable PEHIN DATO HAJI ISA BIN PEHIN DATO HAJI IBRAHIM; **Indonésie**, S. E. MARZUKI ALIE; **République démocratique populaire lao**, S. E. PANY YATHOTOU; **Malaisie**, S. E. TAN SRI PANDIKAR AMIN MULIA; **République de l'Union du Myanmar**, S.E. KHIN AUNG MYINT; **Philippines**, S. E. FELICIANO BELMONTE; **Singapour**, S. E. ABDULLAH TARMUGI; **Thaïlande**, S. E. SOMSAK KIATSURANONT, et **Vietnam**, S.E. NGUYEN SINH HUNG.

ADMISSION DU PYIDAUNGSU HLUTTAW DE LA RÉPUBLIQUE DE L'UNION DU MYANMAR À TITRE DE MEMBRE DE L'AIPA

9) Les chefs des délégations membres de l'AIPA ont signé la résolution d'admission du Pyidaungsu Hluttaw à titre de membre de plein droit de l'AIPA. Le président du Pyidaungsu Hluttaw de la République de l'Union du Myanmar a signé la résolution des témoins de l'adhésion à l'AIPA.

Discours d'acceptation de S. E. Khin Aung Myint, président du PYIDAUNGSU HLUTTAW de la République de l'Union du Myanmar

10) Il a dit que le fait d'être accepté comme membre à part entière de l'AIPA est un moment important et il en remercie Samdech Akka Moha Ponhea Chakrei Heng Samrin, président de la 32^e assemblée générale de l'AIPA et président de l'assemblée nationale du Cambodge, ainsi que les leaders parlementaires et représentants des membres de l'ANASE pour leur appui à l'adhésion de la République de l'Union du Myanmar. Il est profondément convaincu que l'AIPA peut jouer un rôle complémentaire et constructif dans l'instauration d'une Communauté de l'ANASE pacifique et prospère, qui favorisera l'avènement d'une société plus juste et plus équitable, un parlement fort qui protégera le régime démocratique parlementaire multipartite et fera valoir les intérêts des citoyens. Puisque le Myanmar a été admis comme membre à part entière de l'AIPA, il s'est engagé solennellement à participer directement à toutes les activités de l'AIPA et à collaborer avec les autres membres de l'ANASE dans un esprit d'amitié et de fraternité, en harmonie avec la vision concernant l'édification d'une région de l'ANASE pacifique et industrialisée.

MESSAGES DES CHEFS D'ÉTAT / DE GOUVERNEMENT

11) La 32^e assemblée générale de l'AIPA a accueilli les messages des chefs d'État / de gouvernement suivants :

S. M. le SULTAN HAJI HASSANAL BOLKIAH MU'IZZADDIN WADDAULAH, SULTAN et YANG DI-PERTUAN du Brunei Darussalam; S. M. PREAH BAT SAMDECH PREAH BOROMNEATH NORODOM SIHAMONI, roi du Cambodge; S. E. SUSILO BAMBANG YUDHOYONO, président de la République d'Indonésie; S. E. CHOUMMALY SAYASONE, président de la République démocratique populaire lao; S. E. DATUK SERI NAJIB TUN RAZAK, premier ministre de la Malaisie; S. E. U THEIN SEIN, président de la République de l'Union du Myanmar; S. E. BENIGNO S. AQUINO III, président de la République des Philippines; S. E. TONY TAN, président de la République de Singapour; S. E. YINGLUCK SHINAWATRA, premier ministre du Royaume de Thaïlande; S. E. TRUONG TAN SANG, président de la République socialiste du Vietnam.

DÉCLARATIONS DES CHEFS DES DÉLÉGATIONS

12) Les chefs des délégations du Brunei Darussalam, du Cambodge, de l'Indonésie, de la République démocratique populaire lao, de la Malaisie, de la République de l'Union du Myanmar, des Philippines, de Singapour, de la Thaïlande et du Vietnam ont fait leurs propres déclarations au cours de la première plénière de l'Assemblée générale.

Brunei Darussalam

13) Le Brunei a souligné que l'AIPA est passée par une phase de croissance et d'expansion sur les plans du nombre de membres, des partenaires du dialogue et de la portée des travaux. Cela renforce la croyance en l'importance du rôle que l'AIPA joue pour compléter le travail et les activités de l'ANASE, particulièrement en ce qui a trait à la promotion de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la région.

Le chef de la délégation a insisté dans sa déclaration sur le résultat de la réunion AIPA-ANASE en marge du 18^e Sommet de l'ANASE, en mai 2011. Il est important que l'AIPA établisse des relations saines et efficaces avec l'ANASE afin d'atteindre l'objectif d'une Communauté de l'ANASE.

Tandis que l'AIPA est perçue comme représentant les nations de l'ANASE, c'est un progrès d'importance, car l'AIPA peut contribuer grandement à la confiance et à la compréhension mutuelles et même les renforcer, non seulement entre les gouvernements et les organismes législatifs, mais également entre les nations de l'ANASE. L'AIPA peut grandement aider à faire en sorte que l'ANASE ait plus de pertinence pour ses citoyens en maintenant son appui aux initiatives de l'ANASE, notamment pour atteindre les gens et leur faire savoir ce que l'ANASE fait pour eux sous les trois piliers (communauté politique et de sécurité, communauté économique et communauté socioculturelle).

Royaume du Cambodge

Le Cambodge a chaleureusement souhaité la bienvenue à tous les délégués et distingués invités. L'assemblée générale annuelle de l'AIPA a donné l'occasion à tous les parlementaires de l'AIPA et aux amis de l'AIPA d'échanger leurs points de vue et leurs expériences et de trouver des solutions communes aux défis à relever.

La crise économique mondiale récente a incité les dirigeants de l'ANASE à réadapter leurs politiques macroéconomiques par des réformes structurelles, entraînant une intégration plus profonde de l'économie intra-régionale. D'autres enjeux, par exemple les conflits armés et religieux, la concurrence pour l'accès à des ressources stratégiques rares, le changement climatique, les catastrophes naturelles et les pandémies, commandent un effort coordonné. Le droit international, la coopération et les négociations bilatérales et multilatérales, la diplomatie préventive et les mécanismes efficaces de règlement des conflits, fondés sur la confiance et la compréhension mutuelles ainsi que les intérêts mutuels, constituent les fondements de la paix et de la prospérité dans la région.

Pour le Cambodge, une étroite collaboration entre l'ANASE et l'AIPA est la clé vers l'édification d'une Communauté de l'ANASE, par un soutien juridique à l'échelon national et une harmonisation régionale des lois. Cela exige le respect des instruments juridiques régionaux et internationaux, ainsi que des ententes et résolutions.

République d'Indonésie

15) L'Indonésie a rappelé l'important message découlant du thème de la 32^e assemblée générale de l'AIPA, à savoir le rôle de celle-ci dans l'édification d'une Communauté de l'ANASE prospère. Ce thème souligne le rôle essentiel de l'AIPA dans l'édification de la Communauté de l'ANASE, l'objectif étant d'offrir la prospérité et le bien-être à tous les citoyens de l'ANASE. Donc, l'Indonésie reconnaît elle aussi que l'AIPA doit continuer à approfondir et à élargir sa collaboration avec les parties pertinentes dans un effort pour atteindre les objectifs communs.

L'Indonésie a attaché de l'importance au rôle de la société civile. Au cours de la période où elle assumait la présidence de l'ANASE, l'Indonésie a constamment favorisé la participation de la société civile dans cette entreprise névralgique. Puisque l'ANASE, d'organisation axée sur les États, devrait devenir une organisation axée sur les citoyens, la notion laisse entendre que les citoyens doivent être au centre des efforts visant à édifier la Communauté de l'ANASE, par le maintien d'un environnement sûr, sécuritaire et favorable relativement aux intérêts des citoyens. Néanmoins, cette aspiration suppose divers défis qu'il faudra relever collectivement. L'écart au niveau du développement, la pauvreté, le chômage, la bonne gouvernance et la démocratie, notamment le respect et la promotion des droits de la personne, doivent être constamment dans notre esprit, et au centre de nos efforts pour réaliser la Communauté de l'ANASE.

Par conséquent, tous les parlementaires de l'ANASE se doivent d'encourager leurs gouvernements respectif à affronter ces défis et à les relever par des mesures pertinentes et concrètes à l'échelon national, aussi bien que régional. Dans cette entreprise, la Chambre des représentants d'Indonésie croit que les membres de l'AIPA, à titre de représentants des citoyens de l'ANASE, ont un rôle important à jouer en participant directement aux initiatives de sensibilisation des citoyens, qui sont leurs commettants, pour atteindre l'objectif commun, à savoir la Communauté de l'ANASE d'ici 2015.

À cette occasion d'une importance particulière et dans l'esprit de la modification des statuts de l'AIPA pour rendre compte des nouveaux développements, l'Indonésie a déclaré qu'elle souhaiterait faire valoir l'indonésien/le malais au nombre des langues de travail de l'AIPA. C'est une langue moderne, qui n'a cessé d'être modifiée et synchronisée. Elle a été déclarée langue officielle de la République d'Indonésie en 1945. L'indonésien/le malais vient au sixième rang des langues les plus parlées au monde, après le mandarin, l'anglais, l'hindi, l'espagnol et l'arabe.

République démocratique populaire lao

16) La RDPL a souligné l'évolution favorable actuelle dans la région, sur les plans de l'économie et de la sécurité, grâce à la collaboration et par l'amélioration des institutions. Cela rend compte de l'immense travail abattu par les gouvernements et les citoyens de l'ANASE, les parlementaires de chaque pays et l'AIPA pour contribuer à la réalisation des engagements globaux de l'ANASE. Toutefois, la région a encore nombre de problèmes à surmonter et de défis à relever, par exemple l'instabilité et la fluctuation des marchés financiers mondiaux, la sécurité énergétique, les catastrophes naturelles, la détérioration de l'environnement et divers dangers d'origine naturelle. L'écart de développement dans la région demeure la grande pierre d'achoppement dans le processus d'intégration régionale. Si nous ne réglons pas le problème de l'écart en matière de développement, nous ne pourrons parvenir à notre but d'une « Communauté de l'ANASE compatissante et généreuse ».

L'AIPA a pris part à chaque mesure prise par l'ANASE et a fonctionné à un haut niveau de responsabilité. L'AIPA a constamment apporté des modifications à ses mécanismes et à ses modes de fonctionnement. L'AIPA et l'ANASE ont raffermi leurs liens et leur collaboration et cette tradition qui s'établit doit être valorisée et entretenue.

L'AIPA et les parlementaires doivent se concentrer sur un appui à la collaboration entre les gouvernements dans l'élaboration et l'application de solutions liés aux problèmes, pour les citoyens, particulièrement dans la lutte contre la pauvreté et les écarts de développement, tout en atteignant les objectifs de développement du millénaire (ODM). La RDPL a souligné que l'ANASE et l'AIPA ont besoin du soutien des partenaires du dialogue pour réussir.

La RDPL a mis en œuvre certaines des solutions adoptées par la 31^e assemblée générale de l'AIPA, notamment celles visant à favoriser la solidarité, la coopération, la paix et la stabilité dans la région de l'ANASE, ainsi que la protection et la promotion des droits des femmes et des enfants. La RDPL accueillera la 7^e Conférence des partenariats parlementaires Asie-Europe (ASEP) en octobre 2012 dans le cadre de son rôle de promotion de la coopération.

Malaisie

17) La Malaisie a souhaité la bienvenue au Myanmar à titre de membre de l'AIPA, précisant que l'AIPA était engagée, comme le parlement de Malaisie, à faire sa part pour édifier la Communauté de l'ANASE d'ici 2015.

Les dirigeants de l'ANASE ont adopté le plan directeur de connectivité de l'ANASE avec une intensification des relations entre les gens, comme en témoigne l'assemblée générale annuelle de l'AIPA. L'AIPA a souligné sa participation directe à l'élaboration de réponses aux besoins des citoyens, par exemple le renforcement de la sensibilisation culturelle, le développement d'une identité commune et étroite dans l'ANASE et l'amélioration du développement social dans la région.

Pour atteindre l'objectif d'une communauté de sécurité politique dans l'ANASE, l'AIPA doit diffuser le concept d'une région libre et pacifique en tant que catalyseur du développement économique; de la sorte, elle peut aider à normaliser et à régulariser les questions touchant le travail, le commerce et l'investissement dans chaque pays membre. Avec l'AIPA comme plateforme, les parlementaires pourraient parvenir à améliorer les relations entre les citoyens et les gouvernements par des communications bilatérales. Les attentes des citoyens doivent être satisfaites, ce qui éloignera l'éventualité que surviennent des situations de crise ou de chaos par des manifestations et protestations.

République de l'Union du Myanmar

18) Le Myanmar a souligné l'émergence du parlement du Myanmar, fondé sur une feuille de route en sept étapes, à savoir : tout d'abord, réactiver la Convention nationale, suspendue en 1996; en deuxième lieu, mettre en place les mécanismes d'un véritable régime démocratique discipliné; en troisième lieu, rédiger la Constitution conformément aux principes de base établis par la Convention nationale; en quatrième lieu, adopter la Constitution par référendum national; en cinquième lieu, tenir des élections libres et équitables pour le Hluttaw (parlement) conformément à la nouvelle Constitution; en sixième lieu, convoquer le Hluttaw conformément à la nouvelle Constitution; en septième lieu, édifier une nation moderne, industrialisée et démocratique.

Pour mettre en œuvre la septième étape de la feuille de route, les organes exécutif et législatif sont organisés par les réunions du Hluttaw. Le nouveau gouvernement est élu en fonction d'un régime de démocratie parlementaire multipartite témoignant de la mise en œuvre des sept étapes de la feuille de route. Le Hluttaw du Myanmar travaille systématiquement à la création d'une nouvelle nation moderne, démocratique et en développement et au renforcement du régime démocratique multipartite de concert avec les organismes internationaux. Le Myanmar promet de prendre part avec énergie aux activités de l'AIPA et de maintenir d'étroites relations de collaboration avec les membres de l'ANASE pour servir la stabilité et le développement de la région.

République des Philippines

19) La République des Philippines a souligné le rôle de l'AIPA pour œuvrer dans le sens des objectifs de l'ANASE et appuyer l'édification d'une Communauté de l'ANASE intégrée. Elle a souligné le plan directeur de la connectivité dans l'ANASE, qui est garant d'une meilleure connectivité intra-régionale dans l'ANASE par l'intégration économique et particulièrement la connectivité entre les citoyens.

Elle a reconnu l'importance de plusieurs instruments régionaux, par exemple le guide de l'ANASE pour la coopération internationale contre la traite de personnes, le centre provisoire de coordination de l'ANASE pour l'aide humanitaire dans les interventions en cas de catastrophes, les lignes directrices sur la mise en œuvre de la Déclaration sur la conduite des parties dans la mer de Chine méridionale.

Le dialogue constant et les mesures de renforcement de la confiance servent de tremplin pour s'attaquer aux problèmes politiques et de sécurité. De façon à veiller à ce que l'intégration profite à tous, il faut discuter davantage des défis du développement durable, des capacités distinctes des sociétés locales d'admettre les effets de l'intégration dans tous les secteurs et de s'y adapter. La République des Philippines est résolue à travailler de concert avec tous les membres de l'AIPA afin de discuter des enjeux primordiaux et de les affronter et d'accélérer l'intégration de ses marchés, ressources et citoyens. C'est en agissant collectivement que l'on pourra garantir l'avènement d'une communauté régionale dans les années qui viennent.

La République des Philippines se joint aux autres délégués pour accueillir à titre de membre de plein droit le Myanmar dans la famille de l'AIPA et s'attend que les citoyens du Myanmar et de l'ANASE cheminent de concert vers une Communauté de l'ANASE prospère, pacifique et stable, pour le bénéfice de tous.

République de Singapour

20) Singapour a souligné les progrès et les réalisations de l'AIPA et applaudi au rôle des dirigeants de l'Indonésie dans l'ANASE, cette année, en ce qui a trait à l'objectif commun d'édifier d'ici 2015 la Communauté de l'ANASE. Elle a souligné que l'ANASE continuera à accomplir des progrès et se maintiendra dans la bonne voie vers l'édification de sa communauté. L'ANASE est un véhicule essentiel pour promouvoir la coopération et contribuer à la paix, à la prospérité et au progrès dans la région.

Elle a fait remarquer que même si le contexte économique et politique international devient de plus en plus imprévisible et fluctuant, les membres de l'ANASE ont bien avancé sur le front économique en renforçant le processus d'intégration régionale et en réduisant les obstacles au commerce et à l'investissement au moyen d'accords, par exemple l'accord de l'ANASE sur le commerce des marchandises et l'accord global de l'ANASE sur l'investissement. Grâce à ces efforts, la région deviendra plus concurrentielle et plus souple sur le plan économique. En même temps, l'ANASE s'est également efforcée de créer un sentiment plus fort d'identité commune afin de construire une ANASE axée sur les citoyens. Les parlementaires de l'ANASE, à son avis, ont un rôle important à jouer dans le processus d'intégration de l'ANASE et peuvent accorder un appui supplémentaire à ce processus en travaillant de concert par l'intermédiaire de l'AIPA, la plateforme la plus appropriée et la mieux apte aux échanges d'idées et aux pratiques exemplaires pour faciliter l'intégration de l'ANASE en tant que collectivité.

Royaume de Thaïlande

21) La Thaïlande a reconnu que l'AIPA et l'ANASE ont accompli d'importants progrès pour ce qui est de promouvoir leurs rôles et leur apport dans la collectivité régionale et mondiale et a souligné que les efforts constants visant la création d'une plateforme commune de l'ANASE pour relever les enjeux mondiaux renforcera la position de celle-ci sur la scène internationale. Conformément aux statuts de 2007, l'AIPA s'est attaquée avec succès à sa mission, à savoir se réformer elle-même pour être un intervenant plus réaliste et plus efficace dans les affaires politiques, économiques et sociales mondiales.

Elle a demandé que le règlement des enjeux régionaux passe par des solutions globales des organes exécutifs et législatifs, exprimant l'espoir que les Secrétariats de l'AIPA et de l'ANASE parviendraient à trouver des modalités et pratiques nouvelles et originales pour collaborer davantage. S'agissant du séisme et du tsunami de mars, la Thaïlande a transmis sa sympathie et ses condoléances pour les pertes tragiques de vies humaines et de biens au Japon. Elle a dit croire que grâce à la capacité d'adaptation du pays et au soutien indéfectible de l'ANASE et des pays amis de par le monde, le Japon se rétablira bientôt et demeurera un pays prospère et très dynamique. La Thaïlande a également exprimé ses sincères félicitations et un accueil chaleureux à la République de l'Union du Myanmar pour son admission à titre de membre de plein droit de l'AIPA.

République socialiste du Vietnam

22) Le Vietnam a transmis ses salutations à tous les participants et aux citoyens des pays membres de l'AIPA, félicitant le parlement du Myanmar de son adhésion à l'AIPA. Il a exprimé son accord concernant le thème de la 32^e assemblée générale de l'AIPA, qui fait ressortir le sentiment de responsabilité de celle-ci pour répondre aux attentes des citoyens de l'ANASE. Il a rappelé le rôle essentiel, indispensable, de l'ANASE pour la promotion du dialogue, de la collaboration et de l'intégration, afin de servir la paix, la stabilité et le développement dans la région. Le Vietnam a reconnu le rôle proactif joué par l'AIPA dans ce processus, particulièrement les résultats des activités de l'AIPA en 2011, qui rendent compte de la participation appréciable de celle-ci au processus de

renforcement de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la Communauté de l'ANASE.

Il a prié tous les parlements membres de l'AIPA de superviser la mise en œuvre efficace des plans découlant de la feuille de route visant l'édification, d'ici 2015, d'une Communauté de l'ANASE, en favorisant le dialogue, le renforcement de la confiance, l'unité et le consensus dans le règlement pacifique des litiges et la mise en œuvre efficace de mécanismes et d'outils de coopération régionale, par exemple le traité d'amitié et de coopération (TAC), la zone dénucléarisée du Sud-Est asiatique (SEANWFZ) et la Déclaration sur la conduite des parties en mer de Chine méridionale (DOC), les lignes directrices sur la Déclaration sur la conduite des parties et le forum régional de l'ANASE (ARF). Le Vietnam a souligné la nécessité que l'AIPA et l'ANASE collaborent étroitement pour renforcer le rôle central de l'ANASE dans l'architecture régionale naissante, aux fins de l'objectif commun, à savoir la paix, la stabilité et le développement, et pour répondre efficacement aux défis naissants. Le Vietnam a reconfirmé son engagement à se joindre aux efforts communs afin de rehausser le rôle de l'AIPA sur la route menant à la paix, à la stabilité, à la coopération et à la prospérité dans la Communauté de l'ANASE.

DÉCLARATION DU SECRÉTARIAT DE L'ANASE

23) Le Secrétaire général de l'ANASE a adressé ses excuses, n'ayant pu assister à la 32^e assemblée générale de l'AIPA. Dans sa déclaration, il s'est réjoui des progrès de l'AIPA et a insisté sur le rôle de plus en plus important de celle-ci dans l'édification de la Communauté de l'ANASE. Le thème de l'assemblée générale, à savoir le rôle de l'AIPA dans l'édification d'une Communauté de l'ANASE prospère, est des plus opportuns. Il a souligné les défis que l'ANASE devait relever, par exemple la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire, la gestion des catastrophes et la traite des personnes, précisant que l'ANASE était prête à discuter d'une vision de « l'ANASE après 2015 », ainsi que du rôle de celle-ci dans la collectivité mondiale, dans un effort concerté pour gérer et régler efficacement certains enjeux d'intérêt commun.

L'avenir de l'ANASE repose surtout sur une intégration économique plus étroite. Dans l'ensemble, la croissance et la prospérité de l'ANASE demeureront solides comparativement aux autres régions. La clé du succès et de la survie, dans un marché mondial concurrentiel, est de déployer des efforts considérables dans le sens de l'intégration des marchés des 10 États membres de l'ANASE. Sur les plans social et politique, les citoyens des États membres de l'ANASE s'attendent à ce que leurs gouvernements améliorent leurs moyens de subsistance. L'AIPA, à titre de groupe plus représentatif des institutions de l'ANASE, doit préciser les aspirations des citoyens de l'ANASE. Le Secrétaire général rappelait dans sa déclaration que l'AIPA est une pierre angulaire essentielle des initiatives de l'ANASE et permet de régler les problèmes par des efforts multilatéraux. Il faudrait, selon lui, créer un point de convergence des communications entre les Secrétariats de l'AIPA et de l'ANASE, afin de coordonner les efforts appuyant l'édification de la Communauté de l'ANASE. Par la promotion du dialogue à l'échelon national et entre les membres de l'AIPA et l'ANASE, l'AIPA peut jouer un rôle de prépondérant et veiller à la mise en œuvre de la charte de l'ANASE et à la réalisation de la Communauté de l'ANASE d'ici 2015.

DÉCLARATION DES DIRIGEANTS DES PAYS OBSERVATEURS Australie

24) L'Australie a grandement apprécié l'accord de l'ANASE en faveur de la paix, de la coopération régionale et de la prospérité dans le Sud-Est asiatique. L'Australie est résolue à approfondir ses bonnes relations avec l'ANASE. Les interactions commerciales et économiques s'inscrivent dans une relation complète entre l'Australie et l'ANASE, qui ont travaillé de concert dans une vaste gamme d'initiatives, notamment la coopération dans la lutte contre le terrorisme, la promotion de la culture de tolérance entre les religions et les cultures dans l'ensemble de la région, la collaboration multilatérale pour parvenir à l'édification de la Communauté économique de l'ANASE d'ici 2015, les échanges en matière d'éducation et l'établissement de meilleures relations entre les nations. L'Australie a reconnu le rôle central de l'ANASE dans le façonnage d'un mécanisme élargi de coopération régionale, ajoutant souhaiter que l'ANASE soit plus forte. L'Australie a salué l'élargissement de l'adhésion au Sommet de l'Asie de l'Est aux États-Unis et à la Fédération de Russie, sans oublier la réunion des ministres de la Défense de l'ANASE + (ADMM +).

Canada

25) Le Canada a dit attacher une grande importance à la collaboration entre parlementaires dans ses relations internationales. Par sa participation en tant que partenaire du dialogue, il a acquis de précieuses connaissances de la région et, en retour, partagé ses expériences sur des questions d'intérêt commun. Le Canada, par ses délégués, a également cherché des possibilités de rencontrer ses homologues parlementaires de l'Asie du Sud-Est de façon à maintenir des contacts personnels et à resserrer les relations. Cela a favorisé la collaboration et enrichi les initiatives diplomatiques des gouvernements. La région de l'Asie du Sud-Est est devenue un grand partenaire commercial du Canada, ce qui a suscité une augmentation des échanges de personnes, de marchandises et de services. Le Canada souhaiterait poursuivre cette collaboration et jouer un rôle de premier plan dans la promotion de ces intérêts nationaux et internationaux communs dans les domaines de la gestion intégrée des ressources en eau, du déminage et de la gestion des opérations en cas de catastrophes naturelles.

République populaire de Chine

26) La Chine a souligné le fait que l'AIPA est un lien important pour renforcer les communications, en même temps qu'une plateforme importante dans la poursuite d'un développement commun et d'un approfondissement de la coopération en tant que partie intégrante de l'édification de la Communauté de l'ANASE. La Chine a salué les réalisations de l'ANASE et continue à appuyer fermement le processus d'édification et d'intégration de la Communauté de l'ANASE et est prête à contribuer de façon positive pour promouvoir l'édification de la Communauté de l'ANASE. La Chine procède au renforcement de la connectivité de l'infrastructure entre la Chine et l'ANASE. Elle est disposée à offrir un soutien financier supplémentaire, par exemple des prêts à l'aide bilatérale, des fonds de coopération en matière d'investissement Chine-ANASE et des crédits commerciaux pour la construction des infrastructures. La Chine s'est engagée à poursuivre, sans se laisser détourner, dans la voie du développement pacifique et en s'ouvrant sur une stratégie mutuellement avantageuse. La Chine est prête à travailler

en étroite collaboration avec les pays de l'ANASE, à approfondir les communications et la collaboration pragmatique et à parvenir à une prospérité et à un développement communs plus rapides et meilleurs.

Parlement européen

27) L'UE a dit souhaiter être un partenaire politique et économique de l'ANASE. Puisque le rôle des parlements est essentiel, la collaboration et l'intégration régionales ne peuvent réussir sans une forte dimension parlementaire qui imprime, de la part des parlementaires, une supervision, un soutien et des orientations politiques. L'UE a salué les réalisations de l'ANASE, par exemple l'adoption de la charte et de l'ALE de l'ANASE, sans oublier la création d'une commission intergouvernementale des droits de la personne. L'ANASE contribuera de façon appréciable à garantir la paix et la stabilité et à relever la prospérité dans cette partie du monde dont l'importance ne cesse de grandir. L'UE souhaite voir des solutions pacifiques à certains enjeux frontaliers en souffrance dans la région de l'ANASE. Les relations entre l'UE et l'ANASE ont été entretenues au fil des ans dans divers domaines, notamment en matière de collaboration économique. Le parlement européen est prêt à approfondir les discussions avec son homologue de l'ANASE sur des questions d'intérêt commun, notamment la protection des droits de la personne, la démocratie et la primauté du droit, de façon à renforcer ses relations avec l'ANASE.

Inde

28) L'Inde a exprimé sa satisfaction à titre d'observateur à l'AIPA, ajoutant que cela faciliterait une intégration plus poussée entre l'AIPA et l'Inde. L'Inde a des préoccupations et des intérêts communs avec l'ANASE et entretient avec elle des relations stables et constantes. L'Inde a souligné l'importance d'entretenir la paix et la sécurité au niveau régional, pour favoriser la croissance et le développement. Le développement durable, tout en répondant aux besoins actuels sans réduire la capacité des générations futures, constitue un aspect essentiel de la formulation de la politique économique aux échelons national, régional et mondial. La collaboration entre l'Inde et l'ANASE n'a cessé d'augmenter, notamment sur les questions de coopération économique et de commerce. Puisque l'Inde a amorcé les préparatifs pour le sommet commémoratif ANASE-Inde de 2012, il est nécessaire que l'Inde et l'ANASE travaillent de concert pour garantir les points forts sur le plan de la société civile et le renforcement des capacités modernes.

Japon

29) Le Japon a fait ressortir trois points principaux : la paix et la stabilité dans la région; le renforcement de la collaboration pour la prévention des catastrophes et des contrôles de sécurité concernant l'énergie nucléaire et, enfin, le renforcement des partenariats économiques. En ce qui a trait au premier point, soit le litige sur la mer de Chine méridionale, le Japon appuie vivement la poursuite des efforts qui permettraient de parvenir à l'établissement d'un code de conduite régional. En ce qui a trait au différend entre le Cambodge et la Thaïlande, le Japon a hautement apprécié les efforts des deux pays, qui cherchent une solution au problème par l'entremise de la Cour internationale de Justice. Il faudrait renforcer la collaboration en matière de prévention

des catastrophes et de contrôles de sécurité sur l'énergie nucléaire entre les gouvernements de l'ANASE et le Japon. De plus, la Diète nationale élaborerait une politique visant à améliorer le niveau de sécurité des établissements nucléaires et un plus grand recours aux énergies renouvelables. Pour le Japon, la zone de libre-échange de l'Asie-Pacifique (ZLEAP) est une voie vers le développement d'une économie de qualité par l'amélioration des infrastructures, l'innovation technologique et le perfectionnement des ressources humaines. Le Japon a aussi reconnu les défis que doivent relever les membres du forum de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et qu'il est donc d'une extrême importance que les parlements demeurent une force motrice à l'égard des activités politiques et administratives et continuent leurs échanges d'idées lors de conférences internationales comme celle de l'AIPA.

Fédération de Russie

30) La Fédération de Russie a dit être enchantée que le Myanmar devienne membre de plein droit de l'AIPA. Quinze années se sont écoulées depuis que la Fédération de Russie a amorcé avec l'ANASE un partenariat de dialogue bilatéral. Depuis l'an dernier, cela a hissé cette coopération à un échelon plus élevé en établissant un cadre juridique solide et des mécanismes fonctionnels efficaces. Les parties ont ainsi établi une terre fertile afin d'entretenir le dialogue sur nombre d'enjeux, notamment l'économie, l'énergie, la culture, la science et la technologie et l'intervention rapide en cas de catastrophes naturelles ou dues à l'homme. La Fédération de Russie a dit apprécier sa participation de longue date à titre d'observateur de l'AIPA et son partenariat éventuel avec l'ANASE. La Fédération a également dit qu'elle était prête à participer à la mise en œuvre des programmes internationaux touchant l'aménagement du bassin du Mékong. La Fédération de Russie a souhaité accueillir les visiteurs dans son pays et a proposé une séance du forum parlementaire Asie-Pacifique à Vladivostok en janvier 2013.

Reconnaissant que les menaces relatives aux drogues sont de nature mondiale, il est nécessaire de collaborer avec les autres tribunes interparlementaires, notamment l'Assemblée parlementaire asiatique (APA) et particulièrement le comité social de l'APA qui a créé à Téhéran, le 14 septembre, un groupe de travail permanent sur les contremesures concernant la production de stupéfiants et le trafic de drogue provenant de l'Afghanistan.

DÉCLARATION DES INVITÉS DU PARLEMENT HÔTE

ICAPP

31) L'ICAPP a pressé l'AIPA de travailler de concert avec le conseil asiatique pour la paix et la réconciliation, créé en août 2011 dans le but d'édifier une société caractérisée par la paix, le développement, l'harmonie et la prospérité. Cette société devrait se fonder sur les principes de la compréhension, de la non-discrimination, ainsi que de l'acceptation et du respect des pluralités de cultures, de coutumes, de traditions, de religions et de philosophies des nations et des citoyens. Les relations, l'amitié, la coopération et l'assistance mutuelle ont pour objet d'édifier une communauté asiatique comptant sur le développement économique global pour un « siècle de l'Asie ».

En ce qui a trait à la crise économique mondiale, les gouvernements et les banques centrales d'Asie devraient envisager de diversifier certains segments de leurs réserves de devises étrangères afin de conserver la devise chinoise. Il faut promouvoir des classes moyennes fortes, réduire les écarts de revenu et sortir les pauvres de leur condition par des emplois de qualité, la stabilité politique, la croissance économique et les progrès culturels. Pour l'ICAPP, les litiges maritimes régionaux dans la mer de Chine méridionale et septentrionale devraient être résolus par des moyens pacifiques et en recourant au droit international. L'AIPA et les partis politiques asiatiques doivent continuer à aider les gouvernements d'autres parties du monde dans leurs efforts de renforcement de la paix. L'ICAPP a salué les efforts du Cambodge et de la Thaïlande, du Comité du patrimoine mondial et de la Cour internationale de Justice pour régler le problème du temple de Preah Vihear. L'ICAPP a également incité la Thaïlande et le Cambodge à accepter immédiatement des observateurs de l'ANASE dans la zone démilitarisée provisoire.

RÉUNIONS DES COMITÉS

LES FEMMES PARLEMENTAIRES DE L'AIPA (WAIPA)

Résolution concernant le rapport du colloque des femmes de l'Assemblée interparlementaire de l'ANASE (WAIPA) sur les activités pour atteindre plus rapidement les objectifs de développement du millénaire – 5, par le rôle des femmes parlementaires

32) L'assemblée a adopté le rapport et les recommandations de ce colloque, accueilli par le Cambodge à Phnom Penh les 10 et 11 mars 2011. Les auteures du rapport pressent les parlementaires membres de favoriser le dialogue et l'échange des pratiques exemplaires et d'élaborer des stratégies concrètes qui permettront d'atteindre plus rapidement l'ODM-5 concernant les résultats en matière de santé maternelle. Les parlementaires sont vivement priés de redoubler d'efforts pour participer à la mobilisation des ressources et à l'élaboration des politiques afin que tous les États membres de l'ANASE, ainsi que les parlementaires de WAIPA et de l'AIPA participent à la réalisation de l'ODM-5 sur la santé maternelle d'ici 2015 et y contribuent.

Résolution sur l'accroissement des débouchés économiques pour les femmes en tant que soutien économique de la famille

33) Dans l'adoption de cette résolution d'importance, les participants à la réunion ont réaffirmé l'apport considérable des femmes aux économies et aux ménages de l'ANASE et reconnu le rôle des femmes tant comme agentes de changement dans leurs collectivités que piliers de la sécurité familiale, sociale et économique. L'assemblée a reconnu que les programmes de responsabilisation et de participation ciblés sur les femmes dans les secteurs agricoles et informels sont essentiels à l'éradication de la pauvreté et que l'avènement de collectivités durables et du développement à l'échelle nationale passent par l'amélioration du statut économique des femmes. L'assemblée a invité les pays membres de l'AIPA à continuer d'adopter des mesures et d'élaborer des programmes offrant des perspectives aux femmes et leur garantissant l'accès au financement, aux possibilités d'affaires, à l'éducation, à la formation et au perfectionnement des compétences. Il est possible d'y arriver en collaboration avec les donateurs et les institutions financières, ainsi que les banques régionales de

développement. L'assemblée a proposé d'affecter des ressources à la collecte et à la diffusion des données afin de vérifier dans quelle mesure ces stratégies connaissent le succès et pour veiller à ce que l'information soit immédiatement disponible pour l'élaboration de stratégies plus poussées visant à faire progresser la situation économique et sociale des femmes.

Résolution sur le relèvement du rôle des femmes dans la gestion des questions d'environnement

34) L'assemblée a reconnu que les femmes sont les plus touchées par la détérioration et la destruction de l'environnement et que, par conséquent, elles jouent un rôle clé pour atténuer les pratiques nuisibles qui empêchent d'avoir accès aux ressources naturelles et qui détruisent les moyens de subsistance. Les pays membres de l'AIPA reconnaissent l'importance de la participation des femmes à l'élaboration des politiques environnementales, aux campagnes de sensibilisation à l'environnement et aux programmes de surveillance, de recherche et d'analyse du développement durable. De plus, le soutien des femmes est essentiel pour établir et renforcer les mécanismes régionaux, nationaux et internationaux visant à s'attaquer aux problèmes environnementaux afin de prévenir la détérioration de l'environnement. L'inclusion des femmes dans la poursuite de technologies de remplacement et innovatrices et de moyens de subsistance favorables à la croissance économique sans nuire aux ressources naturelles est également essentielle.

AFFAIRES POLITIQUES

Résolution sur le renforcement de la Communauté politique et de sécurité de l'ANASE par l'intensification de la coopération et de l'intégration régionales

35) L'assemblée générale a pressé les parlements membres de l'AIPA de demander aux États membres de l'ANASE d'œuvrer à plus d'intégration et de collaboration afin d'élaborer des normes communes et de créer des mécanismes communs pour atteindre les buts et objectifs de l'ANASE dans les domaines de la politique et de la sécurité. Les parlements membres de l'AIPA ont invité leurs gouvernements à appuyer l'ANASE dans ses efforts de renforcement des relations mutuellement bénéfiques entre l'ANASE et ses partenaires du dialogue et amis et, de cette façon, par ses initiatives, maintenir le rôle central et proactif qui est le sien en tant que force motrice principale dans une architecture régionale ouverte, transparente et inclusive. L'ANASE demeurera une entité ouverte sur l'extérieur et jouera un rôle de premier plan sur les tribunes régionales et internationales afin de servir les intérêts communs de ses membres. Les parlements membres de l'AIPA s'engagent également à soutenir les efforts constants des États membres de l'ANASE afin d'approfondir et d'élargir la collaboration dans les domaines de la politique et de la sécurité, notamment la défense, la sécurité maritime et la criminalité transnationale, tant à l'intérieur de l'ANASE qu'entre celle-ci et les partenaires de l'extérieur, de façon à faire face efficacement aux problèmes de sécurité traditionnels ou autres auxquels fait face la région.

Résolution sur la promotion et l'édification d'une Communauté axée sur la confiance par le regroupement et le renforcement de la solidarité de l'ANASE pour la prospérité dans la région

36) Dans l'Assemblée générale, l'AIPA a exprimé son soutien à l'élaboration et au partage de normes de façon à parvenir à une norme d'adhésion commune à une bonne conduite chez les membres de la Communauté de l'ANASE, en regroupant et en renforçant, au sein de l'ANASE, la solidarité, la cohésion et l'harmonie. Les parlements membres de l'AIPA ont convenu de continuer à appuyer les efforts des États membres de l'ANASE de façon à parvenir au plein fonctionnement des instruments actuels importants visant à promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité dans la région, par exemple le traité d'amitié et de coopération (TAC), la zone dénucléarisée de l'Asie du Sud-Est (SEANWFZ) et la Déclaration du code de conduite des parties dans la mer de Chine méridionale (DOC), dans le but de créer une collectivité axée sur la confiance, tout en réglant les litiges de façon pacifique et à l'amiable, dans l'esprit de la charte de l'ANASE, de la charte de l'ONU et du droit international. Les parlements membres de l'AIPA sont priés de convaincre leurs gouvernements respectifs qu'une collaboration plus étroite entre les diverses législatures aboutira à un renforcement de la solidarité de l'ANASE.

Adoption du rapport du troisième caucus de l'AIPA

37) L'assemblée des comités a convenu d'adopter le rapport du troisième caucus de l'AIPA qui a eu lieu à Manille, aux Philippines, du 31 mai au 3 juin 2011.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Promotion de la croissance économique et du développement durable afin de réduire les disparités ou écarts de développement dans l'ANASE

38) Le Comité des affaires économiques a reconnu la nécessité de soutenir une croissance plus équilibrée entre les économies et à l'intérieur de celles-ci, de façon à atteindre une plus grande inclusivité dans les sociétés, à appuyer notre environnement et à augmenter le potentiel de croissance par la bonne gouvernance, l'innovation et une économie fondée sur le savoir. Le Comité a également souligné l'apport de l'ANASE-6 par l'assistance technique et les mesures de renforcement des capacités afin de répondre aux besoins du Cambodge, de la RDPL, du Myanmar et du Vietnam (CLMV), soulignant également que la promotion d'une culture de partage ouvre la voie à la croissance future et réduit les écarts en matière de développement. Le Comité a souligné que le développement durable est étroitement lié à une utilisation raisonnable et équitable des ressources et a salué l'intensification de la collaboration entre les membres de l'ANASE, la grande sous-région du Mékong et la Commission du fleuve Mékong (MRC). Le Comité a demandé aux pays industrialisés et aux agences internationales d'accroître leurs efforts de financement et d'appui pour les projets de développement dans les États membres de l'ANASE, particulièrement les pays les moins industrialisés, au moyen de prêts à des conditions libérales ou de subventions.

Changement climatique : défis et adaptation aux fins de la croissance économique

39) Le Comité a souligné l'importance des ressources humaines et du perfectionnement des compétences pour augmenter la productivité, accélérer la relance économique et parvenir à un développement durable, à la lumière de la crise

économique mondiale. Il a exprimé ses préoccupations concernant les répercussions du changement climatique sur les écosystèmes, notamment les ressources hydriques. Le Comité s'inquiète aussi des questions relatives à la foresterie. Il a convenu de presser les États membres de l'ANASE de veiller à la sécurité alimentaire dans la région de l'ANASE par la collaboration bilatérale et multilatérale. Il a convenu d'encourager les États membres de l'ANASE à veiller à ce que les politiques et les mécanismes actuels et futurs permettent de faire face aux répercussions du changement climatique. Il a de plus recommandé le renforcement des capacités et des transferts technologiques afin d'aider les États membres de l'ANASE à favoriser une croissance respectueuse de l'environnement.

AFFAIRES SOCIALES

Renforcement de l'application des lois pour lutter contre la traite des personnes

40) Le Comité a souligné les progrès des États membres de l'ANASE dans la lutte contre la traite des personnes. Il a rappelé la déclaration conjointe des dirigeants de l'ANASE, adoptée à Jakarta, Indonésie, le 8 mai 2011, et visant à renforcer la collaboration contre la traite des personnes en Asie du Sud-Est. Il a aussi rappelé que la traite des personnes ne peut être dissociée des problèmes concernant les droits de la personne et les travailleurs migrants. Le manque d'emplois suffisants ainsi que les écarts de développement dans l'ANASE sont les principales raisons de la traite des personnes. Le Comité s'est dit inquiet du manque d'accès à l'éducation, ainsi que des inégalités, qui rendent les gens, particulièrement les femmes et les enfants, très vulnérables à la traite des personnes. Le Comité a insisté sur la nécessité de renforcer les mécanismes régionaux de coopération en matière de sécurité pour lutter contre la criminalité transnationale. Il a encouragé les pays membres de l'AIPA à exercer une surveillance directe et à amorcer des réformes parlementaires concrètes afin de lutter contre la traite des personnes.

Rôle des parlementaires des pays membres de l'AIPA pour accélérer la mise en œuvre des ODM d'ici 2015

41) Le Comité a salué l'engagement pris par l'ANASE de régler pleinement les problèmes de disparité socioéconomique et de pauvreté qui persistent dans l'ensemble des États membres de l'ANASE, en préparant et en mettant en œuvre une feuille de route de l'ANASE axée sur la réalisation des ODM. Le Comité a rappelé la nécessité d'appuyer les pays les moins industrialisés et sans accès à la mer, car leurs efforts de développement se butent des contraintes de taille et à des obstacles structurels. Le Comité s'est dit favorable à ce qu'on aide leurs gouvernements respectifs à surveiller la mise en œuvre de leurs programmes, politiques et budgets gouvernementaux et à adopter des mesures législatives afin d'atteindre plus rapidement les ODM, d'ici 2015. Le Comité a préconisé l'établissement de groupes de travail sur les ODM au sein de leurs parlements.

Rapport de l'assemblée de l'AIPA sur le rôle des parlementaires dans la protection et la promotion des droits des travailleurs migrants dans l'ANASE

42) Le Comité a reconnu la nécessité d'harmoniser les lois et les mécanismes de l'ANASE pour promouvoir le respect des droits des travailleurs migrants. Il a préconisé la création d'un groupe de travail spécial d'experts de l'AIPA chargé de la protection et de la promotion des travailleurs migrants. Le groupe devrait être autorisé à demander le soutien et la collaboration d'organisations internationales et autres agences. Le Comité s'est dit résolu à travailler de façon plus étroite avec les gouvernements et tous les intervenants pertinents pour mettre fin au recrutement et aux placements illégaux de travailleurs migrants. Il a confié au Secrétariat de l'AIPA la tâche de créer un centre d'information sur les travailleurs migrants et d'accroître la collaboration avec le Secrétariat de l'ANASE de façon à mener des études conjointes, à s'échanger les renseignements qu'ils possèdent et à chercher des solutions communes aux enjeux.

Rapport de la 8^e réunion du Comité d'enquête de l'AIPA (8^e AIFOCOM) pour lutter contre la menace des drogues

43) Le Comité s'est dit prêt à contribuer à la préparation de cadres juridiques et de plans d'action à mettre en œuvre d'ici 2015 dans la Communauté de l'ANASE. Il a également demandé aux États membres de l'ANASE d'harmoniser leurs mesures législatives sur les drogues illicites. Il s'est dit favorable à l'idée d'inviter des représentants du Comité d'AIFOCOM à assister à titre d'observateurs aux réunions des hauts responsables des questions de drogue dans l'ANASE (ASOD). Les chefs des gouvernements de l'ANASE ont été invités à prendre de solides mesures « d'exécution » en créant un groupe de travail visant à neutraliser et à traduire en justice ceux qui contreviennent aux lois sur les stupéfiants. On établirait un groupe de travail technique composé de députés, de responsables, de spécialistes et de représentants d'agences de l'ONU, afin d'évaluer les lois et les politiques pertinentes et les résolutions de l'AIPA. Le Comité est favorable au concept de la saisie des biens, dans les affaires de drogue. Le Comité a demandé au Secrétariat de l'AIPA de préparer à l'intention du Comité AIFOCOM un plan d'action conforme à la vision de l'ANASE afin de lutter contre la menace des drogues.

AFFAIRES ORGANISATIONNELLES

Déclaration du Secrétaire général de l'AIPA

44) Les activités de l'AIPA sont plus en plus dynamiques, malgré les insuffisances au niveau du budget et des ressources humaines. Le Secrétariat de l'AIPA a construit son propre site Web et en a enrichi le contenu, a amélioré son travail de coordination avec chaque pays membre de l'AIPA, publié au moins 12 numéros d'une revue visant à faire connaître les activités de l'AIPA, révisé et amélioré le dépliant de l'AIPA et prêté son concours ou participé aux affaires liées à l'AIPA. Le Secrétaire général a insisté sur la nécessité de mettre aussi en œuvre des centaines de résolutions de l'AIPA, dont seulement quelques-unes ont été appliquées concrètement. Il a pressé tous les pays membres de l'AIPA d'intensifier leurs efforts à ce titre. Il est urgent d'améliorer le Secrétariat de l'AIPA. Il a proposé de chercher d'autres sources de revenus et d'augmenter les frais d'adhésion afin de recruter davantage d'employés compétents et professionnels. Toutefois, la décision finale dépend de chaque pays membre de l'AIPA.

Rapport annuel du Secrétariat pour l'exercice 2010-2011

45) La cotisation financière annuelle pour 2010-2011 était de 30 000 \$ USD pour chaque parlement membre de l'AIPA. En septembre 2011, le compte d'épargne de l'AIPA à la banque Mandiri s'établissait à 110 070,62 \$ USD.

Rapport financier du Secrétariat de l'AIPA pour la période du 1^{er} octobre 2009 au 30 juin 2011 et estimation des dépenses pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 septembre 2011

Le Comité a appris que les dépenses estimatives avaient augmenté d'environ 12 000 \$ en raison d'une hausse des frais de déplacement et des frais médicaux. Le Comité avait demandé au Secrétariat de l'AIPA quelles étaient les raisons de cette hausse et a appris de la part du Secrétaire général de l'AIPA qu'elles étaient dues à une augmentation du nombre de réunions de l'AIPA et à une plus forte incidence de cas de maladie au sein de son Secrétariat. Le Comité avait demandé au Secrétariat de l'AIPA d'étudier de meilleurs systèmes de gestion financière et avait formulé des suggestions pertinentes sur la façon d'y parvenir.

Propositions budgétaires pour le Secrétariat de l'AIPA pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012 (exercice 2011-2012)

Le Secrétariat général de l'AIPA a informé le Comité que les prévisions de recettes pour la période susmentionnée s'établiraient à 305 150 \$, pour des projections de dépenses de 299 715 \$. Cela constituait, par rapport au budget du dernier exercice, une légère hausse, qui pourrait être attribuée aux augmentations salariales du personnel recruté sur place et à une hausse du budget pour éventualités. Le Comité a accepté le budget proposé par le Secrétaire général de l'AIPA.

Projet de création de postes correspondants au Secrétariat de l'AIPA

47) La proposition a été abandonnée en raison des ressources limitées de l'AIPA et devra être revue ultérieurement lorsque celle-ci disposera de ressources financières suffisantes.

Création d'un groupe de base de parlementaires de l'AIPA pour agir à titre de groupe de réflexion avec l'ANASE et l'AIPA

48) En plus de l'aspect budgétaire, il est possible qu'il y ait redondance entre les fonctions du groupe envisagé et celles du caucus actuel de l'AIPA. De l'avis de certains délégués, le caucus de l'AIPA pourrait absorber la fonction que devait exécuter ce groupe. Le Comité a convenu de confier au caucus de l'AIPA des tâches et fonctions plus vastes pour qu'il puisse absorber les objectifs de la proposition. La question est transmise au caucus de l'AIPA pour qu'il étudie plus à fond la possibilité de créer le groupe de base de parlementaires de l'AIPA et formule des recommandations qui seront présentées à la prochaine assemblée générale.

Proposition, par la chambre des représentants de la République d'Indonésie, de modifier l'article 18 des statuts de l'AIPA afin d'inclure l'indonésien/le malais parmi les langues de travail de l'AIPA

49) Le Comité prend bonne note de la proposition de l'Indonésie d'inclure l'indonésien/le malais dans les langues de travail de l'AIPA. Il est convenu de débattre plus à fond du projet de résolution sur ce point lors de la 33^e Assemblée générale de l'AIPA en 2012.

Proposition de modification du préambule et de l'article 4, chapitre III, des statuts de l'AIPA, par le conseil législatif du Brunei Darussalam et le Pyidaungsu Hluttaw du Myanmar

50) Le Comité a approuvé à l'unanimité la résolution concernant la modification des statuts de l'AIPA, soit au préambule et à l'article 4 du chapitre III, tel que demandé par le conseil législatif du Brunei Darussalam et le Pyidaungsu Hluttaw (parlement) du Myanmar. Il a demandé au Secrétariat de préparer un nouveau statut intégrant les modifications.

Proposition de statut d'observateur pour le parlement de la République du Bélarus à l'assemblée générale de l'AIPA

51) Le Comité a approuvé à l'unanimité la demande du parlement de la République du Bélarus de devenir observateur de l'AIPA. Les représentants du parlement du Bélarus ont pu se présenter et transmettre au comité organisateur leur gratitude et leurs remerciements.

Proposition de projet sur le renforcement des capacités de l'Assemblée interparlementaire de l'ANASE (AIPA) afin d'augmenter les compétences parlementaires de l'AIPA par un programme de renforcement des capacités offert à l'AIPA par le Bureau des Affaires étrangères de l'Allemagne par l'entremise du Deutsche Gesellschaft fur Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (autrefois, Internationale Weiterbildung und Entwicklung GmbH, ou InWEnt) et la Fondation Hanns Seidel (HSF)

52) La proposition de projet de renforcement des capacités de l'Assemblée interparlementaire de l'ANASE (AIPA) visant à relever les compétences parlementaires de l'AIPA par un programme de renforcement des capacités offert à l'AIPA par le ministère des Affaires étrangères de l'Allemagne fédérale par l'entremise du Deutsche Gesellschaft fur Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH (anciennement, Internationale Weiterbildung und Entwicklung GmbH, ou InWEnt) et la Fondation Hanns Seidel (HSF) a été approuvée à l'unanimité par le Comité.

Les représentants de GIZ et de HSF ont pu se présenter et transmettre leur gratitude et leurs remerciements au comité organisateur de la 32^e Assemblée générale de l'AIPA pour l'approbation du projet de résolution du programme conjoint AIPA-GIZ/HSF.

Visites de délégations de l'AIPA dans des pays ayant qualité d'observateurs

53) Le projet de résolution concernant les visites dans des pays ayant qualité d'observateurs a été abandonné par le Comité en raison d'un manque de ressources financières, mais pourra être réexaminée lorsque l'AIPA disposera de moyens suffisants.

Reconnaissance envers Samdech Akka Moha Ponhea Chakrei HENG SAMRIN pour les services rendus à titre de président de l'AIPA de septembre 2010 à septembre 2011

54) Le Comité exprime sa reconnaissance et sa gratitude à Samdech Akka Moha Ponhea Chakrei HENG SAMRIN pour les excellents services rendus à l'organisme pendant son mandat à la présidence de l'AIPA.

Date et lieu de la 33^e assemblée générale de l'AIPA

55) La délégation indonésienne a fait part aux participants réunis que la 33^e Assemblée générale de l'AIPA aura lieu à Mataram, Lombok, en Indonésie, du 16 au 22 septembre 2012.

Discussions

56) Les membres du Comité ont souligné que le Secrétariat de l'AIPA devrait apporter des améliorations à la divulgation de l'information financière en présentant un rapport meilleur et plus clair, facile à comprendre.

Les membres du Comité ont formulé la proposition suivante : que le Secrétariat de l'AIPA prépare un rapport financier établissant la comparaison entre le budget envisagé (adopté à l'AG précédente) et les dépenses réelles, aux fins d'une meilleure présentation du rapport financier.

Les dépenses pour chaque poste budgétaires engagées par le Secrétariat de l'AIPA doivent être conformes à chaque poste budgétaire proposé et adopté à l'AG de l'AIPA. À la première séance plénière, il a été également proposé que, pour les prochaines assemblées générales, tous les délégués, les observateurs et les invités du pays hôte compris, soient informés au préalable du temps alloué à leur exposé.

DIALOGUES AVEC LES PAYS OBSERVATEURS

57) L'Assemblée, par ses commissions de dialogue, a tenu des réunions distinctes avec les pays observateurs, à savoir : Australie, Canada, République populaire de Chine, Parlement européen, Inde, Japon et Fédération de Russie.

33^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AIPA

58) L'assemblée générale a accepté la gracieuse offre de l'Indonésie d'accueillir la 33^e Assemblée générale, à Mataram, Lombok, en Indonésie, du 16 au 22 septembre 2012.

EXPRESSION D'AGRÉMENT

59) Les chefs des délégations de l'AIPA, des délégations d'observateurs et les Secrétaires généraux de l'AIPA et de l'ANASE ont été invités à une audience devant Sa Majesté PREAH BAT SAMDECH PREAH BOROMNEATH NORODOM SIHAMONI, Roi du Cambodge.

RECONNAISSANCE ENVERS LE PAYS HÔTE

60) Les délégations qui ont assisté à l'Assemblée ont exprimé leurs sincères remerciements au gouvernement et aux parlements du Royaume du Cambodge ainsi qu'au peuple du Cambodge pour leur chaude hospitalité et les excellents arrangements pris pour la 32^e Assemblée générale de l'AIPA.

Par la présente, les dirigeants des délégations de l'AIPA et le président de l'AIPA approuvent par leur signature le présent Communiqué conjoint.

Fait à Phnom Penh, au Cambodge, le vingt-troisième jour de septembre deux mille onze.

Brunei Darussalam

Hon. Pehin Dato Isa bin Ibrahim

Cambodge

Hon. Nguon Nhel

Indonésie

Hon. Mazurkie Alie

République démocratique populaire lao

Hon. Pany Yathotou

Malaisie

Hon. Datuk Wan Junaidi Tuanku Jaafar

Vietnam

S.E. Mdm. Tong Thi Phong

Samdek Akka Moha Ponhea Chakrei Kattiprittbandit Heng Samrin,
président de l'AIPA